



Aux contribuables de la susdite municipalité  
**Avis public**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 5 février 2024 :

**Règlement numéro 348 intitulé « Règlement décrétant les travaux de construction d'un terrain de tennis/pickleball au parc municipal et autorisant un emprunt »**

Ce règlement a pour objet de décréter la construction d'un terrain de tennis/pickleball et d'autoriser un emprunt de 500 000 \$, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Cuthbert ce 6 mai 2024.

---

**Larry Drapeau**, directeur général et greffier-trésorier